



Extrait du registre des délibérations
du Conseil de la Communauté de
Communes Touraine Vallée de l'Indre

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 31 MARS 2022**

N°D2022_061

**OBJET : BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » - AFFECTATION DES
RESULTATS 2021**

Date de convocation : le 25 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers représentés : 8
Nombre de conseillers votants : 50

Le trente-et-un mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Sorigny, sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON.

Conseillers communautaires présents :

Monsieur Eric LOIZON Président, Mesdames Valérie ANDRÉ, Monique ARCHAMBAULT, Dominique BEAUCHAMP, Marie-Annette BERGEOT, Delphine BERRING, Agnès BUREAU, Isabelle DELACÔTE, Michelle DUVAULT, Anne-Sophie FERNANDES, Sylvia GAURIER, Séverine HEFTI-BOYER, Marlène LABRUNIE, Josiane LE BRONEC, Stéphanie LEFIEF, Sandrine PERROUD, Katia PREVOST, Sophie SEIGNEURIN, Sylvie TESSIER, Béatrice TILLIER, Messieurs Joël BADILLER, Fabien BARREAU, Jérôme BIROCHEAU, Jean-Luc CADIOU, Franck CHARTIER, Olivier COLAS-BARA, Romain DEGUFFROY, Eric DELHOMMAIS, Frédéric DUPEY, Patrice GARNIER, Jean-Christophe GASSOT, Jean-Jacques GAZAVE, Frédéric GRILLET, Laurent GUENAU, Alain JAOUEN, Philippe MASSARD, Patrick MICHAUD, Jean-Michel PAGÉ, Laurent RICHARD, James RIO, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Nathalie BERTON donne pouvoir à Jean-Christophe GASSOT
Olivier BOUSSOU donne pouvoir à Séverine HEFTI-BOYER
Christel DUCLOS donne pouvoir à Jean-Luc CADIOU
Alain ESNAULT donne pouvoir à Stéphanie LEFIEF
Sylvie GINER donne pouvoir à Béatrice TILLIER
Aline JASNIN donne pouvoir à Marlène LABRUNIE
Pierre LATOURRETTE donne pouvoir à Laurent RICHARD
Didier LAUMOND donne pouvoir à Frédéric GRILLET

Conseillers communautaires absents excusés :

Bénédicte BEYENS, Stéphane de COLBERT, Emmanuel DUFAY, Patrick NATHIE, Alain PATRICE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc CADIOU

La décision d'affectation porte sur le résultat de la section d'exploitation apparaissant au compte administratif, l'affectation devant permettre de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en comblant le solde de cette section, le surplus éventuel pouvant être reporté en section d'exploitation.

Il est par conséquent proposé que le résultat d'exploitation soit affecté de la façon suivante :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021	
Solde d'exécution de la section d'exploitation :	
§ Résultat de l'exercice	1 242 880,18 €
§ Résultat des exercices antérieurs	526 697,95 €
Résultats de clôture	1 769 578,13 €
Solde d'exécution de la section d'investissement :	
§ Solde d'exécution cumulée d'investissement	479 736,14 €
§ Solde des restes à réaliser	- 1 381 701,88 €
Besoin de financement	901 965,74 €
Affectation en 1068	901 965,74 €
Report en fonctionnement 002	867 612,39 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable M49 ;

VU l'avis favorable de la commission « Moyens Généraux » en date du 23 mars 2022 ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE PROCEDER** à la reprise définitive des résultats de l'exercice 2021 ;
- **D'AFFECTER** le résultat 2021 de la section d'exploitation de la façon suivante :
 - **867 612,39 €** en résultat d'exploitation reporté (excédent),
 - **901 965,74 €** en excédent d'exploitation capitalisé ;
- **D'INSCRIRE** au budget assainissement 2022 :
 - la somme de **479 736,14 €** au compte R 001 - recettes d'investissement,
 - la somme de **867 612,39 €** au compte R 002 - recettes d'exploitation,
 - la somme de **901 965,74 €** au compte 1068 - recettes d'investissement.

Pour extrait conforme,

